

SIGNALER UNE VIGNE A L'ABANDON, C'EST PROTÉGER NOTRE VIGNOBLE

Une vigne entretenue, un territoire protégé.

En 2025, 354 ha de vignes sont restés en friche entre l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. Un enjeu territorial majeur : entretenir ces parcelles, c'est préserver notre vignoble, nos paysages et l'attractivité du territoire.

LES ENJEUX : SANITAIRE / ECONOMIQUE / ENVIRONNEMENTAUX / PAYSAGER

POUR LES ELU.ES

Droit de police du Maire : Le Maire peut intervenir lorsque des vignes non entretenues se situent à moins de 50m des habitations.

Procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées : Permet d'identifier officiellement les parcelles à l'abandon depuis au moins trois ans & d'engager une démarche individuelle ou collective.

Bien sans maître : Lorsqu'aucun propriétaire n'est identifié ou que les droits ne sont plus exercés.

POUR LES VIGNERON.NES

Signalement et veille collective : Les vigneron.nes sont les premiers observateurs du terrain = repérer les VNC et alerter les ODG, FAVs et collectivités.

Sanction contraventionnelle : Permet d'inciter les propriétaires à arracher leurs vignes situées en zone de prospection obligatoire flavescence dorée.

Retrouvez toutes les informations ici
<https://www.vigneronsdelatouraine.com/>



FÉDÉRATIONS VITICOLES

ViGnerons
de la
Touraine



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
INDRE-ET-LOIRE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHER